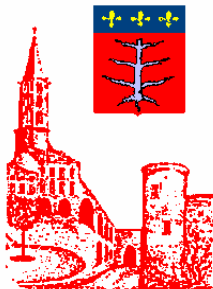


VILLE DE NEGREPELISSE

(82800)



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NEGREPELISSE

Délibération n°2010/03/29

L'an deux mille dix,
Le mardi 30 mars à 18 heures

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. CAMBON Jean, Maire.

Date de convocation : 16/03/2010

Date d'affichage : 23/03/2010

Nombre de Conseillers
en exercice : 23

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 22

Étaient présents : CAMBON J., CORRECHER M., MERCIER S., MOURIERES D., MARCIPONT D., TELLIER M., RICARD J., JACQUOT S., BEAUTES-VOIROL C., DELMAS F., COMBES C., MARTY F., ONFROY A., SIRVAIN B., HENRI M., PARIS C., MONTAUT V., PELISSIE L.

Absents avec pouvoirs : AURADE P. (pouvoir à RICARD J.), CONTE D. (pouvoir à CORRECHER M.), VERGNES M.T. (pouvoir à MARCIPONT D.), PELLET R. (pouvoir à MOURIERES D.).

Absente : AUTIQUET B.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF - EXERCICE 2010 BUDGET ANNEXE JCB SERIGRAPHIE

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée, le projet du Budget Primitif de l'exercice 2010.

Ledit Budget, fait l'objet d'un examen approfondi, article par article, et se présente de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- Montant total des Dépenses : 37 320 €
- Montant total des Recettes : 37 320 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

- Montant total des Dépenses : 35 057 €
- Montant total des Recettes : 35 057 €

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE, COMPTE TENU :

- DE LA RECEPTION EN PREFECTURE
LE

- ET DE LA PUBLICATION, LE

A NEGREPELISSE, LE

Le conseil municipal, après examen, et en avoir délibéré :

APPROUVE l'ensemble des écritures du Budget Primitif de l'exercice 2010,

VOTE le présent Budget au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement,

DONNE tout pouvoir à son Maire pour signer l'ensemble des pièces se rapportant à l'exécution de ce document,

ADOpte.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

LE MAIRE

J. CAMBON